

Comment raccorder votre habitation au nouveau réseau d'assainissement public ?

DOCUMENT de PRINCIPE

Quand devrez vous le faire ? :

Après la mise en service du réseau **et DES QUE LA COMMUNE VOUS EN AVERTIRA**

par courrier. Cette étape lancera votre abonnement au service public d'assainissement collectif.

Vous aurez alors deux ans pour effectuer les travaux de raccordement de toutes vos eaux usées domestiques.

Rappel : Eaux usées domestiques concernées :
Eaux ménagères (salle d'eau/de bains, cuisine)
Eaux vannes (toilettes)



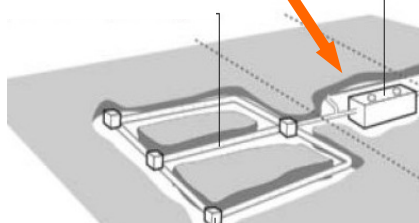
Ce qu'il faut contrôler :

L'ABANDON DE VOS ANCIENNES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT :

de votre fosse septique, ou fosse toutes eaux et du bac dégraisseur.

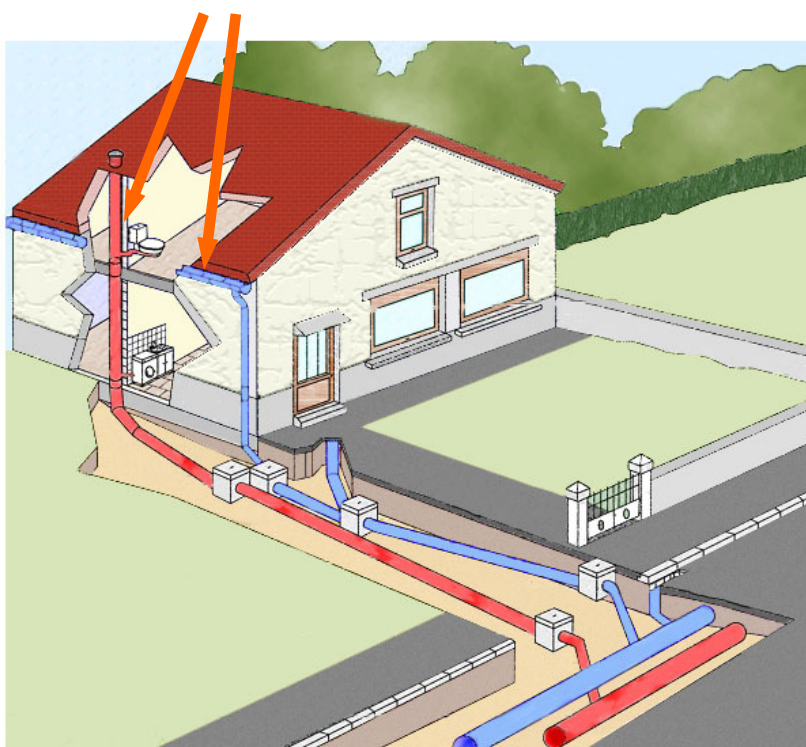
En déconnectant, vidangeant (par un vidangeur agréé), désinfectant et comblant de sable ces ouvrages devenus inutilés.

Fosse toutes eaux
Réseau d'épandage

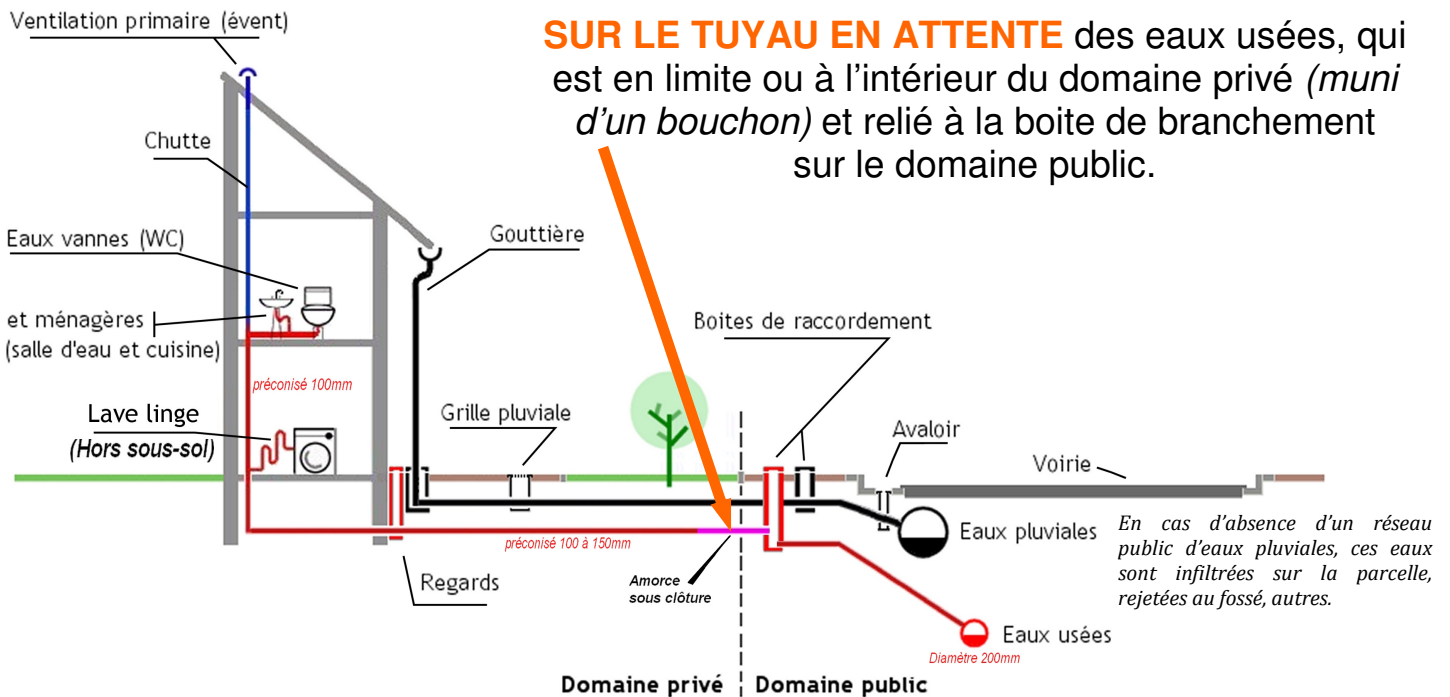


LA SEPARATION DES EAUX USEES des eaux pluviales, puisque le réseau public d'assainissement est de type " séparatif "

Le réseau sera testé avec du colorant depuis votre habitation. De la fumée sera envoyée dans le réseau afin de vérifier si vous avez connecté ou non des gouttières au réseau d'eaux usées (ce qui est interdit dans un réseau séparatif).



Comment raccorder vos eaux usées ?



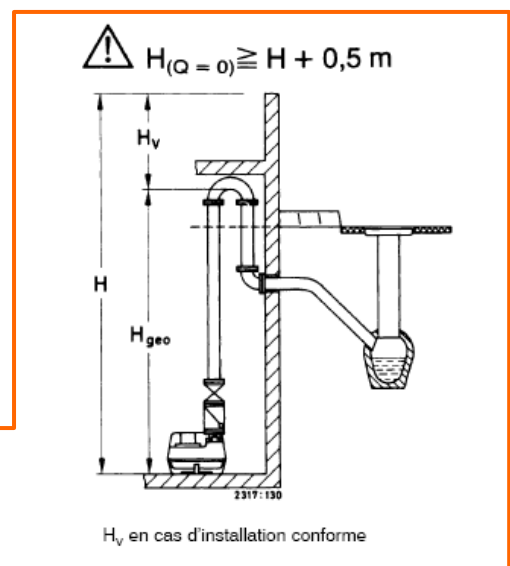
Votre maison comprend un sous-sol :

Le réseau d'assainissement situé sous voirie publique, dessert des immeubles directement raccordables soit par un accès direct à la voie publique, soit par le biais d'une servitude de passage.

Les sous-sols ne sont pas pris en compte dans l'établissement des projets d'assainissement. Le relevage des eaux d'appareils ménagers à ce niveau est donc demandé au propriétaire de l'immeuble.

Pour les habitations en contrebas de la voirie, ce système de pompe de relevage est également demandé et est exclusivement à la charge du propriétaire.

La conduite de refoulement de la station de relevage doit être installée de telle sorte que la base de la boucle de reflux soit située au-dessus du niveau de reflux.



Vos obligations Légales (code de la Santé Publique)

L 1331-1 : Le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte.

L 1331-5 : Dès l'établissement du branchement, les fosses et autres installations de même nature sont mises hors d'état de servir ou de créer des nuisances à venir, par les soins et aux frais du propriétaire.